

18 Juil 2025 -17:44

Appartient à [Conseil des ministres du 18 juillet 2025](#)

Conditions et modalités concernant le financement des Centres de prise en charge des violences sexuelles

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant le financement des Centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS).

Les CPVS offrent une prise en charge globale aux victimes de violences sexuelles. Il s'agit d'une collaboration entre un hôpital, la police et le ministère public. La structure CPVS de l'hôpital accueille les victimes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, offre des soins de santé, un accompagnement des victimes et une expertise médico-légale, fournit des informations sur le dépôt d'une plainte et donne des conseils sur les possibilités d'aide médicale, sociale et psychologique.

Le projet fixe les aspects suivants :

- les conditions et la procédure pour conclure une convention avec un hôpital
- les conditions, les modalités et la nature du financement prévu dans la convention avec l'hôpital
- la surveillance et la procédure de la suspension et de la résiliation de la convention

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal concernant la convention entre le Comité de l'assurance et l'hôpital dans le cadre des Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge

Porte-parole (FR)

+32 479 15 67 58

Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

billy.buyse@vandenbroucke.fed.be